

# VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres  
du Conseil : 20 janvier 2010

En exercice..... 23  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 1  
Votants..... 23

-----  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 26 Janvier 2010**  
-----

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'an deux mil dix, le 26 janvier, à 20 h 30, en application des articles L. 2121-7 et L2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Dordives.

Étaient présents : BEUQUE Philippe, DELION Jean-Marc, DELPORTE Michel, De SEQUEIRA Manuel, DEVAUX Florence, DOUCET Roland, DOUCHET Alain, DUFOUR Monique, FERNANDES Jostadia, GUILLAUME Anne-Marie, HARDY Stéphane, HOUEVILLE Anna, JACQUES Franck, JULIENNE Eric, LAKOMSKI Anne-Marie, LAVAL Sylvie, LENOBLE Patricia, LOIGEROT Christian, MIGUET Séverine, NÉRAUD Frédéric, SABATIER Patrick, TROJANI Titus.

-----  
Était absent excusé : GILLET David, Mandataire : LAVAL Sylvie.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur NÉRAUD Frédéric Conseiller Général, Maire dont la démission est acceptée.

Mme Séverine MIGUET est désignée en qualité de secrétaire.

-----  
Conformément à l'article L.2122 – 8 du Code Général des Collectivités territoriales, s'agissant de l'élection du Maire la présidence revient au doyen d'âge.

M. TROJANI, après avoir constaté que la condition de quorum posée par l'article L2121-17 était remplie, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en vertu des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs sont désignés : Melle FERNANDES et M HARDY.

Le vote se déroule comme mentionné ci-dessus.

M. TROJANI proclame l'élection de M. DOUCHET Alain qui est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 19 voix pour, 2 pour M NÉRAUD Frédéric et deux nuls.

Puis M. TROJANI passe la présidence à M. DOUCHET, Maire, pour la suite de l'ordre du jour.

M. DOUCHET remercie le Conseil Municipal pour la confiance que celui-ci lui témoigne.

La séance se poursuit par la fixation du nombre d'adjoints au Maire. M. DOUCHET propose que 6 adjoints au Maire soient élus, nombre identique à celui précédemment institué. M BEUQUE pose la question sur le maintien de 6 postes, M DOUCHET confirme la nécessité de maintenir le même nombre de postes, compte tenu de la charge de travail et des missions assumées par chacun. Le Conseil Municipal invité à délibérer, décide à l'unanimité, de fixer le nombre d'adjoints à 6.

Puis, M. DOUCHET invite le Conseil à procéder à l'élection de chaque adjoint au Maire. Il indique que les conditions d'élection sont identiques à celles du Maire.

Les résultats de ces élections sont les suivantes :

Election du 1<sup>er</sup> adjoint :

Nombre de Votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

**Nom des candidats**

**Nombre de suffrages obtenus**

- GUILLAUME Anne-Marie

15

- DELION Jean-Marc

2

Mme Anne-Marie GUILLAUME est proclamée 1<sup>er</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, et immédiatement installée.

Election du 2<sup>ième</sup> adjoint :

Nombre de Votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

**Nom des candidats**

**Nombre de suffrages obtenus**

- DE SEQUEIRA Manuel

19

- LAKOMSKI Anne-Marie

1

M Manuel DE SEQUEIRA est proclamé 2<sup>ième</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour, et immédiatement installé

Election du 3<sup>ième</sup> adjoint :

Nombre de Votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

**Nom des candidats**

**Nombre de suffrages obtenus**

- DELION Jean-Marc

20

M Jean-Marc DELION est proclamé 3<sup>ième</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour, et immédiatement installé

Election du 4<sup>ième</sup> adjoint :

Nombre de Votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

**Nom des candidats-**

**Nombre de suffrages obtenus**

- LAKOMSKI Anne-Marie -

14

- DOUCET Roland

6

- HARDY Stéphane

1

Mme Anne-Marie LAKOMSKI est proclamée 4<sup>ième</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour, et immédiatement installée

Election du 5<sup>ième</sup> adjoint :

Nombre de Votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

**Nom des candidats**

**Nombre de suffrages obtenus**

- SABATIER Patrick

16

- DOUCET Roland

5

- HARDY Stéphane

1

M Patrick SABATIER est proclamé 5<sup>ième</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour, et immédiatement installé

Election du 6ième adjoint :

Nombre de Votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

<b>Nom des candidats</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus</b>
- LENOBLE Patricia-	16
- HARDY Stéphane	2

Mme Patricia LENOBLE est proclamée 6<sup>ième</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour, et immédiatement installée.

A tour de rôle, les six adjoints au Maire nouvellement élus remercient leurs collègues de leur confiance.

M DOUCHET remercie la secrétaire et les 2 assesseurs pour leur participation au bon déroulement des élections, ainsi que public venu très nombreux.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire

Alain DOUCHET